

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT

Développement de soi

CODE DE L'U.E. (2): 96 16 06 U21S1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 901
---	--

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) : **Stéphane HEUGENS**

Date et signature (1) :

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n°1 (1 page(s) (1)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page(s) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n°3 (1 page(s) (1)

5. Programme :

5.1. Etudiant repris en annexe n°3 (1 page(s) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n°4 (1 page(s) (1)

7. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°4 (1 page(s) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Développement de soi	CT	F	24	
<u>Part d'autonomie</u>		P	6	
Total des périodes			30	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n°5 (1 page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 26 avril 2019.....Signature :

Instructions :

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de fournir aux personnes désireuses d'entreprendre une formation, mais qui manquent de la confiance ou de l'estime de soi suffisante pour l'entreprendre, une meilleure connaissance de leurs potentialités en regard des formations visées ;
- ◆ de fournir aux personnes ayant entrepris une formation, mais se trouvant en situation de décrochage par manque de confiance en leurs potentialités (exemple CESS), une meilleure connaissance de leurs potentialités en regard des formations suivies.
- ◆ d'accroître la connaissance qu'il a de lui-même ;
- ◆ d'améliorer sa confiance en soi ;
- ◆ de mieux comprendre l'autre et de mieux communiquer avec lui ;
- ◆ d'analyser ses propres compétences pour prendre conscience de ses capacités et de ses difficultés en vue de développer son potentiel et de mobiliser des capacités parfois ignorées ;
- ◆ d'apprendre à faire face aux changements.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

En mathématique,

- ◆ appliquer les règles et conventions du calcul algébrique ;
- ◆ évaluer la racine carrée positive d'un réel positif ;
- ◆ appliquer les propriétés fondamentales des proportions ;
- ◆ résoudre une équation du premier degré à une inconnue (type simple à coefficient numérique) ;
- ◆ transformer une formule en fonction du résultat cherché ;
- ◆ utiliser le système métrique (prise de mesures et conversions).

En français,

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Le Certificat d'études du secondaire inférieur (CESI) ou le certificat du deuxième degré (C2D) ou un titre équivalent ou supérieur.

(Date de la signature)

Développement de soi

ANNEXE 3

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

A partir de présentations, de questionnements, de mises en situation liées à des difficultés de confiance en soi dans des formations suivies ou à entreprendre :

- ◆ d'identifier et de mobiliser les ressources dont il dispose pour analyser des situations ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer ses propres potentialités.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la variété et le degré d'efficacité des ressources et techniques utilisées ;
- ◆ la finesse de l'analyse ;
- ◆ la richesse de l'argumentation.

PROGRAMME DE L'ETUDIANT

L'étudiant sera capable :

A partir de présentations, de questionnements, de mises en situation, liées à des difficultés de confiance en soi dans des formations suivies ou à entreprendre :

- ◆ de se connaître soi-même :
 - identifier ses valeurs, ses comportements, ses compétences, son image de soi afin de mieux comprendre ses attitudes, ses prises de position, ses résistances ;
 - se connaître mieux afin de mobiliser des capacités ou des compétences qui constituent ses propres ressources internes parfois ignorées ;
- ◆ de s'orienter soi-même :
 - développer une projection de soi dans l'avenir en clarifiant ses objectifs individuels ;
- ◆ de s'évaluer soi-même :
 - prendre conscience de ses valeurs, ses croyances, ses besoins et mesurer leurs impacts dans le rapport à soi et aux autres.

(Date de la signature)

Développement de soi

ANNEXE 4

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 18 étudiants.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

(Date de la signature)

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt :
Date d'approbation :

« Développement de soi »

Date d'application :
Date limite de certification :

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
961606U21S1		Développement de soi			NEANT